

Les langues officielles—Loi

Motion n° 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 3:

a) en retranchant les lignes 22 et 23, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit: «et la Bibliothèque du Parlement, tout organisme—bureau»;

b) en retranchant la ligne 9, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fédérale pour rendre justice et ne sont pas des tribunaux fédéraux les tribunaux et autres organismes créés sous le régime d'une loi d'une province ou par quelque autre autorité.»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

M. Gauthier: Avec dissidence.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 5 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 7.

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington) propose:

Motion n° 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 3, en retranchant les lignes 28 à 34, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit: «ministères fédéraux et les sociétés d'État créées sous le régime d'une loi fédérale. Ne sont pas visés les institutions».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion n° 7 est rejetée.)

M. le Président: Le prochain vote porte sur la motion n° 19.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas que le député de Mississauga-Nord (M. Horner) soit présent.

M. le Président: La motion ne sera pas mise aux voix.

Je devrais aviser la Chambre, je pense, que le prochain vote porte sur la motion n° 22. Le vote sur cette motion portera également sur les motions n°s 23 et 29.

● (1840)

M. Alex Kindy (Calgary—Est) propose:

Motion n° 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 22, en retranchant la ligne 22, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«demande importante (si le chiffre de la population de langue officielle minoritaire y est de 20 p. 100 ou plus).»

Motion n° 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 23, en retranchant la ligne 30, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fait l'objet d'une demande importante (si le chiffre de la population de langue officielle minoritaire y est de 20 p. 100 ou plus).»

Motion n° 29.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 32, en retranchant la ligne 23, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«importante (là où le chiffre de la population de langue officielle minoritaire est de 20 p. 100 ou plus).»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 24A inscrite au nom du député d'Halifax-Ouest (M. Crosby) qui est absent.

M. McCain: Monsieur le Président, au nom du député d'Halifax-Ouest (M. Crosby) qui participe à une cérémonie officielle en Nouvelle-Écosse, je voudrais avoir le privilège de proposer son amendement, appuyé par le député de Fundy—Royal (M. Corbett).